

Consentement général : utilisation ultérieure de vos données et échantillons pour la recherche

Si le dépistage et le traitement des maladies ont beaucoup progressé au cours des dernières années, c'est principalement grâce à la recherche médicale.

Hirslanden souhaite s'engager à continuer à faire de nouvelles découvertes qui nous aident à mieux comprendre et traiter les maladies. Pour pouvoir mener cette recherche, les médecins ont besoin de données de santé et de matériel biologique (échantillons) de personnes en bonne santé et de personnes malades.

Selon la loi suisse, nous ne pouvons utiliser vos données et échantillons que si nous avons votre consentement écrit. Il vous sera donc demandé, lors de votre entrée à la clinique, si vous acceptez de mettre à disposition de la recherche vos données issues des examens de routine. Vous recevrez un courrier d'information avec une déclaration de consentement (consentement général) à signer.

Avec votre consentement, vous pouvez contribuer au progrès de la médecine.

Nous vous remercions de votre soutien.

Vous pouvez télécharger le consentement général.

Avez-vous changé d'avis ?

Une décision prise à un moment donné peut être remise en question à tout moment. Si vous souhaitez révoquer votre consentement, merci de bien vouloir nous en informer par écrit. Dans la mesure du possible, veuillez contacter la clinique au sein de laquelle vous avez été soigné(e).